

DÉCLARATION LIMINAIRE
CSAL FORMATION SPÉCIALISÉE
DU 10/10/2024 :

Melun, le 10 octobre 2024

Madame la Présidente,

Lors de la formation spécialisée du 24 septembre 2024 vous avez abordé ces travaux dans le cadre des questions diverses et vous nous avez indiqué qu'ils débuteraient le 14 octobre 2024. Lors de cette même séance nous avons dû vous rappeler votre obligation de présenter aux organisations syndicales le plan de retrait liés que travaux de l'accueil de Lagny-sur-Marne. Ce qui a conduit la Direction à convoquer de manière précipitée la réunion d'aujourd'hui. Solidaires Finances Publiques tient d'ailleurs à vous remercier d'avoir avancé cette réunion.

Le seul document qui a été transmis aux organisations syndicales est le plan de retrait de matériaux contenant de l'amiante rédigé par la société KLC Environnement. D'après le Guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments d'avril 2023, un plan de prévention doit être rédigé, en cas de co-activité, et présenté aux organisations syndicales, nous sommes donc étonnés de ne pas avoir été destinataire de ce plan de prévention. Afin de préparer ce plan de prévention une inspection commune doit être réalisée, celle-ci a-t-elle eu lieu ? Car d'après le même guide, les membres de la formation spécialisée doivent avoir eu communication au plus tard trois jours avant la visite le lieu et l'horaire de rendez-vous, afin que ces membres puissent s'ils le souhaitent participer à cette inspection commune. Les représentants de Solidaires Finances Publiques 77 n'ont pas eu connaissance de la date de l'inspection commune de l'accueil de Lagny-sur-Marne.

Lors de la formation spécialisée du 24 septembre la Direction nous avait indiqué que l'accueil sur le site de Lagny-sur-Marne serait fermé à compter du 14 octobre, or en nous rendant sur place nous avons appris que l'accueil serait fermé à compter d'aujourd'hui.

La Direction nous a parlé pour la première fois de ces travaux lors du CSAL du 30/11/2023 et nous savions déjà à ce moment-là que des travaux de retrait d'amiante étaient prévus, il est regrettable d'avoir dû vous rappeler l'obligation de tenir la réunion d'aujourd'hui, que les représentants en FS n'aient pas été conviés à l'inspection commune et que le plan de prévention ne nous ait pas été envoyé.